



# Union pour la Culture et l'Avenir Professionnel en Europe Union to Promote Culture and Professional Advancement in Europe

Association Internationale publiée au Moniteur belge sous le N°15274/94  
Répertoriée dans l'Annuaire des Associations Culturelles de l'Union Européenne  
Statut consultatif OING auprès du Conseil de l'Europe



AVRIL  
2016  
N° 53

## Bulletin Ucape Scolaires

### EDITO

Le lundi 12 octobre, les membres du Conseil d'Administration décidaient de me confier la présidence de notre association qui était jusqu'alors assurée par Jacques DANDOIS que je tiens à nouveau à remercier chaleureusement pour tout ce qu'il a apporté à l'UCAPE depuis sa fondation.

Vingt-trois ans après l'adoption de nos statuts par les assemblées constitutives des 10 mars et 10 septembre 1993 et au moment où l'équipe se renouvelle, il me semble important de redire ce qui a motivé nos prédécesseurs à constituer une fédération d'établissements liés par une même volonté de développer chez leurs élèves le sens de la citoyenneté européenne.

Les buts de l'association insistent en effet tout particulièrement sur la nécessité « d'évaluer et dynamiser la dimension européenne dans les programmes d'enseignement, de développer un projet pédagogique en culture européenne, d'organiser les échanges et les communications de toute nature entre étudiants, enseignants, chercheurs professionnels et entreprises de toutes disciplines et techniques ».

Le Diplôme Européen de Compétences – qui est un diplôme officiel – a justement pour vocation de valider le travail effectué par nos collégiens et nos lycéens. A l'heure où, dans le système scolaire français, les Sections Européennes disparaissent en collège, il se trouve que la préparation à ce diplôme peut être une réponse pertinente aux attentes des élèves qui expriment le souhait d'approfondir, non seulement leurs compétences linguistiques, mais aussi leur connaissance de l'environnement culturel européen.

Le colloque des formateurs des vendredi 14 et samedi 15 octobre nous offrira donc l'occasion de réaffirmer notre projet et d'écrire, je l'espère, de nouvelles perspectives avec pour objectifs de gagner davantage en visibilité et d'élargir encore notre cercle de partenaires y compris au-delà des frontières de l'Union Européenne.

Alors que le contexte actuel pourrait conduire au repli sur soi et à l'affirmation des communautarismes, il est fondamental que les acteurs du système scolaire européen et mondial soient de plus en plus nombreux à promouvoir chez leurs élèves cette conviction selon laquelle l'ouverture aux autres cultures est la seule voie de progrès possible.

**Dominique BERNARD**

**Le prochain colloque des formateurs  
se déroulera à Paris au FIAP Jean Monnet  
du 13 au 15 OCTOBRE 2016.**

**Thème : L'Europe des cultures : métissage ou ghetto ?**

**PROGRAMME**

**Jeudi 13 Octobre :**

18H00 -CA.

**Vendredi 14 Octobre :**

9H30 -Accueil des participants.

10H00 - Ouverture du Colloque par M.Bernard, le Président de l'UCAPE.

Conférence : sur le thème « Donner une dimension européenne à l'établissement » ou « L'Europe des cultures ».

12H30 - Déjeuner offert par l'UCAPE

14H-16H : Ateliers

1/ EPI & DEC collège : Réforme collège, partage d'expériences.

2/ DEC collège pour les pays non francophones.

3/ Comment développer une politique européenne au primaire, collège et au lycée

4/ Travail sur l'organisation du Colloque des jeunes (novembre 2018) sur la Première Guerre mondiale.

16H30 - Synthèse des ateliers

17H30 - AG

**Samedi 15 Octobre :**

9H-11H30 - Intervention : Comment favoriser le dialogue interreligieux et interculturel dans nos établissements ?

**Le programme définitif sera envoyé fin mai début juin  
avec les bulletins d'inscription.**

L'hébergement prévu au FIAP.

**Diplôme Européen de Compétence**  
**Niveau Lycée**  
**31 janvier 2016**

## **Un diplôme de formation européenne et à dimension européenne**

Le DEC est accessible à tous les élèves volontaires. Les modalités du DEC restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.

### **Le D.E.C. se compose de trois U.C.C. (Unité de compétence capitalisable)**

#### **1. UCC- SEJOUR TRANSNATIONAL**

C'est un séjour d'une semaine minimum (7 jours, temps de transport compris) dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication habituellement utilisée. Un séjour individuel ou en groupe restreint est souhaitable. Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner sa maîtrise de la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays. On privilégiera donc l'échange linguistique en immersion. Lorsqu'il y a échange, l'élève doit passer 5 jours minimum dans le pays étranger et recevoir en réciprocité un correspondant pendant au minimum 5 jours.

Un séjour individuel organisé par la famille doit être validé auprès de l'établissement scolaire d'inscription de l'élève par un titre de transport, une attestation de la famille d'accueil, une facture d'hébergement...

L'élève présentera une production (artistique, PowerPoint, vidéo, revue de presse pendant le voyage, nouvelle, etc.) en lien avec son séjour. Les corrections seront faites par les professeurs qui auront encadré le séjour.

Un dossier de voyage virtuel ne sera pas accepté.

Les établissements sont libres d'organiser un oral pour valider ou valoriser le séjour dans la langue de son choix sur la production réalisée par l'élève. *[Dans la mesure où ces conditions viennent d'être mises en place, les établissements pourront encore organiser un oral pour partie en langue étrangère et en langue maternelle.]*

Il est possible d'organiser un oral commun valable à la fois pour la validation du séjour et du niveau linguistique (*voir ci-dessous l'UCC langue*). Cet oral sera alors plus conséquent (une quinzaine de minutes minimum).

Fin juin, chaque établissement pourra envoyer une production sous format électronique au CA de l'UCAPE qui remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs à l'automne suivant.

***Nota bene :** Dans la demande de DEC ne mentionner que les dates du voyage correspondant au dossier réalisé par l'élève, et ne transmettre aucun autre document que le tableau Excel disponible en ligne (voir les conditions pratiques de la demande de DEC à la fin de ce document).*

## 2. UCC- LANGUE(S)

Il s'agit de s'assurer que l'élève est capable de comprendre et de se faire comprendre.

Une évaluation orale sanctionne la compétence linguistique des élèves. Cette UCC peut être validée dans plusieurs langues.

Dans les pays européens, les élèves devront avoir atteint un niveau B1-B2. Les professeurs pourront intégrer cette évaluation : pour la France, dans le cadre des épreuves orales de langue de terminale pour le baccalauréat, sous forme d'oral blanc, ou, pour tous les pays, dans le cadre des examens européens (*First Certificate, TOEIC, Cervantès, Goethe ou DELF*) ou encore en classe de première lors d'un oral de fin d'année.

Pour que les élèves puissent atteindre un niveau B1-B2, il est vivement conseillé aux établissements de mettre en place des cours supplémentaires de langue dès la première année du lycée jusqu'à la passation de l'épreuve (1 à 2 heures par semaine).

Temps conseillé de l'oral d'évaluation du niveau de langue : 10-15 minutes.

## 3. UCC- CONNAISSANCE DE L'EUROPE

Modalités : au moins pendant les deux premières années du lycée, les établissements mettront en place des cours sur les institutions et la culture européennes, les enjeux de l'Europe et les défis à relever (histoire, géographie, économie, art, identité, etc.).

Selon les moyens humains disponibles dans l'établissement, deux formules sont possibles :

Un cours spécifique est donné aux élèves. Dans ce cas, la validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle écrit ou oral organisés par le responsable de cette formation.

Un travail de recherche, guidé par un professeur, peut être proposé. Dans cet autre cas, l'élève validera cette UCC sous forme d'un exposé en classe, un dossier de presse en lien avec l'actualité ou une production culturelle (artistique, PowerPoint, vidéo, etc.) en lien avec l'Europe. Il importe de s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte dans le cadre d'un oral. Les élèves ont la possibilité de travailler à deux. *En France, dans les filières L et ES, les recherches réalisées en TPE sur un thème portant sur l'Europe peuvent être exploitées pour valider cette UCC.*

---

### Conditions diverses d'attribution et de demande du DEC

Chaque établissement définit ses propres critères quant à l'attribution des mentions (Passable, Assez Bien, Bien, Très Bien) au regard du type d'évaluation pratiqué : lettres, notes, appréciations...

Les demandes de DEC devront parvenir à l'UCAPE (Gaïdick Gortina) sous la seule forme du tableau Excel mis en ligne <http://www.ucape.eu> et ce deux mois avant la date de remise programmée par l'établissement demandeur.

Si un établissement désire savoir si l'organisation de son parcours DEC respecte bien les attentes de l'UCAPE, et sans que ceci ne relève d'une quelconque obligation d'obtenir l'accord de l'UCAPE, il peut envoyer un descriptif succinct au CA qui formulera alors un avis.

Sur le site Internet de l'UCAPE et avec leur accord, des documents créés par les établissements adhérents seront mis en ligne à titre d'exemples.

# Les Diplômes du DEC – Avril 2016

## **Pour obtenir vos diplômes :**

- Adressez vos demandes de DEC à Gaïdick GORTINA à l'adresse suivante : **ucapeinfos@gmail.com** deux mois avant la date prévue de remise des diplômes.
- Complétez la fiche : « **DEMANDE DE DEC** » et joignez un tableau Excell avec les champs indiqués obligatoirement renseignés (voir page suivante).

N'envoyez pas une liste scannée ou de PDF, ces formats ne sont pas exploitables et votre demande ne pourra pas être traitée.

- Réglez vos diplômes au trésorier : Philippe REVELLO : **philipe.revello@lyceestvincent.net**  
**DEC - UCAPE / Lycée St Vincent** **03.44.53.96.40**  
**30 rue de Meaux**  
**BP 20088**  
**60304 Senlis Cedex**

### **RAPPEL DES COORDONNEES BANCAIRES DE L'UCAPE**

**Pour régler les DEC et les inscriptions au Colloque des formateurs.**

**Merci de vérifier auprès de votre comptabilité que les virements sont bien effectués sur ce compte (et non pas sur le compte belge).**

Nos références bancaires : CIC, 18 à 20 place de la Halle - BP49 - 60303  
SENLIS CEDEX

CODE IBAN (Etranger) : FR76-3002-7172-6900-0201-1700-168

CODE RIB : (France) : 30027-17269-00020117001-68

CODE BIC : CMCIFRPP

## Fiche : DEMANDE DE DEC

Lycée : \_\_\_\_\_

Collège : \_\_\_\_\_

Adresse précise : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom du Directeur : \_\_\_\_\_

Nombre de DEC demandés : \_\_\_\_\_

Date de la remise des diplômes : \_\_\_\_\_

**Le Tableau Excell doit comporter les champs suivants. Merci de ne compléter qu'une ligne par élève. :**

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	UN Séjour à l'étranger (lieu, dates)	Langue(s) validée(s)	Connaissance de l'Europe (titre du dossier)	Mention
-----	--------	------	-------------------	--------------------------------------	----------------------	---	---------

- Merci de m'envoyer un mail pour confirmer la réception de vos DEC : [ucapeinfos@gmail.com](mailto:ucapeinfos@gmail.com)

**Gäidick Gortina**



## ENGAGEMENT

Adhérer à l'UCAPE permet de faire état officiellement de sa qualité de membre.

**ADHESION**

**RENOUVELLEMENT**

### Tarif des cotisations

Si votre établissement a un nombre total d'élèves

-inférieur à 500 : tarif 40€

-supérieur à 500 : tarif 80€

Quand vous faites une demande de DEC, vous devez payer (uniquement par virement bancaire) des frais de chancellerie :

### Frais de chancellerie par DEC

15 € par diplôme en primaire

25 € par DEC en secondaire

30 € par DEC langue

40 € par DEC en supérieure

Toujours bien indiquer sur votre virement en communication : le nom de l'école, s'il s'agit de frais d'adhésion, de renouvellement d'adhésion ou de demande de DEC.



## ADRESSES MAILS ACTUALISEES EN AVRIL 2016

**Président : Dominique BERNARD -**  
email : [direction@stdo-60.fr](mailto:direction@stdo-60.fr)

**Responsable des Colloques des formateurs, Secrétaire générale et Présente à Strasbourg : Eliane ROBIOLLE -**  
email : [eliane.robiolle@gmail.com](mailto:eliane.robiolle@gmail.com)

**Trésorier (DEC, adhésions, colloque des formateurs) : Philippe REVELLO -**  
email : [philippe.revello@lyceestvincent.net](mailto:philippe.revello@lyceestvincent.net)

**Secrétaire administrative, Responsable des DEC et du BUS : Gaïdick GORTINA -**  
email : [ucapeinfos@gmail.com](mailto:ucapeinfos@gmail.com)

**Responsable des Mini-colloques, Présente à Strasbourg, : Susan COONTZ -**  
email : [scoontz@wellingtonschool.org](mailto:scoontz@wellingtonschool.org)

**Gestion du site internet : Jean Paul BOSSARD -**  
email : [bossardjp@saintemarie-cholet.eu](mailto:bossardjp@saintemarie-cholet.eu)

**Relation avec Strasbourg : Myette GAZENGEL -**  
email : [mhgazengel@yahoo.fr](mailto:mhgazengel@yahoo.fr)